PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE MRC DES CHENAUX

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 15 OCTOBRE 2014

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le mercredi 15 octobre 2014 à 15h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et monsieur le conseiller René Pinard, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 15h00 et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 1816 du présent procès-verbal.

2014-10-27

Acceptation des soumissions pour la construction du bâtiment de traitement et du bâtiment du puits P-14 (LOT-7), pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM)

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'automne 2014 et à l'été 2015, à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable, dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 30 septembre 2014 pour la construction du bâtiment de traitement et du bâtiment du puits P-14;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 10 octobre 2014 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h01;

(ATTENDU)

ATTENDU que trois professionnels dans le domaine de la construction de bâtiment avaient été invités à soumissionner soit : Construction Richard Champagne, Paul-A. Bisson inc. et Rénovation Guy Lord inc.;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Construction Richard Champagne celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour la construction du bâtiment de traitement et du bâtiment du puits P-14 présentée au tableau suivant :

Compagnies	Prix
Construction Richard Champagne	98 749,37\$
Paul-A. Bisson inc.	110 765,00\$
Rénovation Guy Lord inc.	Pas soumissionné

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu:

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 30 septembre 2014 pour la construction du bâtiment de traitement et du bâtiment du puits P-14 pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

QUE le conseil mandate Construction Richard Champagne pour la construction du bâtiment de traitement et du bâtiment du puits P-14, pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 98 749,37\$ taxes incluses.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM).

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-28 Acceptation des soumissions des appels d'offres publics concernant la mécanique de procédé et de mécanique de bâtiment du sous-projet « Alimentation en eau potable » pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM);

> ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'automne 2014, à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable, dans le cadre du programme PIQM;

> ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publics, via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 18 septembre 2014 pour la réalisation de son projet;

> **ATTENDU** qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 15 octobre 2014 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h01;

> > (ATTENDU)

ATTENDU que six professionnels dans le domaine de l'eau potable ont soumissionné dont : Filtrum inc., Turcotte (1989) inc., Construction F.J.L. inc., MPECO Électrique inc., Nordmec Construction inc. et SOCOMEC Industriel inc;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Filtrum inc., celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour notre projet en titre « Alimentation en eau potable » présentés au tableau suivant :

1 1	
Soumissionnaire	Prix
Filtrum inc.	888 986,70\$
Turcotte (1989) inc.	906 215,70\$
Construction F.J.L. inc.	945 064,61\$
MPECO Électrique inc.	975 977,93\$
Nordmec Construction inc.	936 576,00\$
SOCOMEC Industriel inc.	1 390 035,10\$

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par madame Linda MacCulloch Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse des 6 soumissions, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 18 septembre 2014 pour la réalisation du projet.

QUE le conseil accepte l'analyse des soumissions et accepte la recommandation de WSP Canada inc. d'octroyer le contrat à la compagnie Filtrum inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme.

QUE le conseil mandate la compagnie Filtrum inc. pour la réalisation de la mécanique de procédé et mécanique du bâtiment selon les modalités de l'appel d'offres « Alimentation en eau potable » pour un montant de 888 986,70\$ taxes incluses.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM).

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-29 <u>Acceptation des soumissions pour la fourniture de tuiles 12x24 pour le réaménagement des planchers du bureau municipal</u>

ATTENDU que les dernières rénovations du bureau municipal datent de 1996;

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté madame Odette Massicotte pour le guider dans le réaménagement du bureau, le choix des couleurs et le choix du revêtement du plancher;

(ATTENDU)

ATTENDU qu'un représentant de Couvre-Plancher Magnan a rencontré madame Odette Massicotte pour lui proposer certains produits de couvre-plancher;

ATTENDU que le produit suggéré par madame Odette Massicotte est une tuile, Shnier Signature 3.0 tiles 12x24;

ATTENDU que le prix soumis comprend la fourniture et l'installation des tuiles, la préparation, la colle, les moulures pour joints d'expansion, céramique d'entrée, coulis, nivelage de plancher devant l'entrée, apprêt, ciment autonivellant, plinthe de vinyle et colle;

ATTENDU que l'enlèvement des tapis existants et de la céramique n'est pas inclus:

ATTENDU que la préparation des pentes aux jonctions des planchers entre les anciennes et les nouvelles divisions sera facturée à un taux de 85\$/heure;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur René Pinard Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil mandate Couvre-Planchers Magnan pour la fourniture et l'installation de couvre-planchers du bureau municipal selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 12 078,22\$ taxes en sus.

QUE le document d'appel d'offres fait partie intégrante de la présente résolution comme si il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-30 <u>Dépôt de 10 000\$ à monsieur Normand Cossette et madame Louise Gélinas dans le dossier d'acquisition de servitude pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable</u>

ATTENDU qu'une entente sous seing privé a été signée le 9 mai dernier entre la municipalité et monsieur Normand Cossette ainsi que madame Louise Gélinas;

ATTENDU que les conditions de dédommagements pour l'acquisition de servitude sont de l'ordre de 15 000 \$;

ATTENDU que les travaux de construction sont déjà débutés sur les lots appartenant à monsieur Normand Cossette et madame Louise Gélinas, sans que les parties aient signé devant notaire les actes notariés;

ATTENDU que monsieur Normand Cossette et madame Louise Gélinas, autorisent la municipalité à poursuivre les travaux déjà entrepris, suite à un dépôt de 10 000\$;

ATTENDU que dans les prochaines semaines les parties devront signer devant notaire les actes notariés pour l'acquisition des servitudes, selon les modalités prévues à l'entente sous seing privé;

ATTENDU que lors de la signature des actes notariés le dépôt de 10 000\$ sera déduit du montant de 15 000\$ inscrit dans l'entente sous seing privé;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par monsieur René Pinard Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte le dépôt de 10 000\$ à monsieur Normand Cossette et madame Louise Gélinas pour l'acquisition de servitude pour son projet de mise aux normes de l'eau potable.

QUE le dépôt de 10 000\$ soit déduit du montant de 15 000\$, tel qu'indiqué dans l'entente sous seing privé, lors de la signature des actes notariés.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2014-10-31 <u>Clôture de l'assemblée</u>

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur René Pinard Et résolu :

L	a clôture	de 1	'assemh	lée à	15h38
L	i Cioiuic	uc i	assemo	ice a	131130.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire	Stéphane Bourassa,	
,	Directeur général	